

Autorisation de droit à l'image

(diffusion, publication, reproduction ou commercialisation)

Je soussigné..... (nom/prénom de la
personne filmée, photographiée, enregistrée ou représentant légal s'il s'agit d'un
mineur) demeurant (adresse).....
autorise gracieusement pour moi-même

pour le mineur :
(nom/prénom du mineur)

Pour l'événement suivant : **Stage de tennis de table de Mayet-de-Montagne, qui se tiendra du**

7 au 13 juillet 2024,
13 au 19 juillet 2024

l'association du Comité du Rhône - Métropole de Lyon de Tennis de Table, dont le siège est situé au 28 rue Julien 69003 Lyon, à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise le Comité du Rhône - Métropole de Lyon de Tennis de Table à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à :

Le :

Signature (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et Approuvé »)